Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **39 (2002)**

Heft 1528

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public
domainepublic.ch

L'humanité oubliée

ENCORE UNE RÉVISION DE LA LOI SUR L'ASILE. ELLE RÉPOND À L'INITIATIVE DE L'UDC ET À L'HARMONISATION EUROPÉENNE EN COURS. La première se dresse farouchement contre les abus, et contre l'asile tout court. La deuxième envisage une législation homogène face à l'afflux grandissant de réfugiés. Sur la défensive, le Conseil fédéral suit le mouvement. D'un côté, il compte désamorcer l'initiative en lui emboîtant le pas, malgré quelques mesures favorisant l'intégration des personnes sans statut définitif ainsi que le regroupement familial. De l'autre, il souhaite se rapprocher de l'espace européen et de la Convention de Dublin (le principe du renvoi dans un Etat tiers sûr) en invoquant un certain pragmatisme: la Suisse ne peut accueillir tous les recalés de l'Union. En même temps, il joue la carte des subventions fédérales à l'égard des cantons parfois récalcitrants dans l'exécution de ses directives.

Or, l'objectif des politiques migratoires est de maîtriser les flux en provenance des pays pauvres, toujours en voie de développement: en gros, trois continents plus une bonne partie de l'est européen. La libre circulation au sein du monde occidental se double de la limitation des immigrations depuis le reste du monde. On retrouve le paradoxe d'une globalisation économique bancale où l'ouverture des marchés internes s'accomplit en dépit d'une véritable libéralisation du commerce mondial. Avec la prochaine révision de la Loi sur les étrangers, la Suisse n'échappe pas à la logique de l'exclusion. Car elle entend favoriser l'arrivée des ressortissants des pays occidentaux nantis de titres d'études de qualité et rationner, sinon tarir, l'afflux de main d'œuvre sous-qualifiée, originaire des régions pauvres de la planète.

La Loi sur l'asile est désormais l'instrument de cette politique. Il s'agit de débusquer les faux réfugiés. Tous ceux qui déguisent le besoin économique en demande de protection. Elle sert à éliminer, écarter plutôt qu'à accueillir. Bien sûr, au nom des vrais persécutés. Et tant pis si la procédure d'asile multiplie les obstacles administratifs qui risquent de sanctionner bons et mauvais candidats sans distinction.

Avec la prochaine révision de la Loi sur les étrangers, la Suisse n'échappe pas à la logique de l'exclusion.

Ainsi le recours à l'illégalité, à la clandestinité, promet de se généraliser. Il faudra légiférer, durcir le ton et les pratiques. Une loi inédite sur le travail au noir semble déjà à l'ordre du jour. La déshumanisation de l'asile, voire de toute approche des migrations, guette à l'horizon. Ce ne sont plus des êtres humains, mais des quantités anonymes à contingenter, monnaie d'échange entre gouvernements, otages de xénophobies et populismes alliés.

Le droit à l'asile court à sa perte. Réduit à un mal nécessaire, sans solution, il oublie la générosité. Il devient un réflexe de régulation. A l'image d'un frein à l'endettement, c'est une mécanique institutionnelle plutôt qu'un agent de relation avec le monde. C'est la dérive à conjurer. MD

Sommaire

Fusion syndicale: Les chances d'un nouveau syndicalisme (p. 2)

Fusion syndicale: A la conquête des déserts syndicaux (p. 3)

Bilatérales: Secret bancaire, fin des rounds d'observation (p. 4)

Circulation routière: Le coût humain de la mobilité (p. 5)

Mondialisation: Les inégalités se creusent (p. 6)

Travail et société: La Suisse tout en souplesse (p. 7)

JAA 1002 Lausanne
Annoncer les rectifications d'adresses

13 septembre 2002
Domaine Public n° 1528
Depuis trente-neuf ans,
un regard différent sur l'actualité